

LA DÉLÉGATION DU QUÉBEC SE DÉMARQUE À NOUVEAU AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AMC



Une vingtaine de médecins membres de l'Association médicale du Québec (AMQ) ont participé aux assises annuelles du Conseil général de l'Association médicale canadienne (AMC) qui s'est déroulé du 13 au 15 août 2012 à Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest.

Parmi les 15 motions présentées par la délégation du Québec, et débattues devant un auditoire de quelque 300 médecins canadiens, nous porterons ici une attention particulière sur trois enjeux en lien avec des problématiques émergentes touchant la santé du patient.

La médecine personnalisée

La génomique nous plonge déjà, avec ses outils diagnostiques et thérapeutiques avant-gardistes, dans la prévention du développement des maladies et de leur traitement personnalisé. Ainsi, l'information génétique deviendra donc un levier de plus à la disposition du médecin vers des décisions cliniques personnalisées.

L'AMQ a piloté une motion qui débouchera sur l'étude, par l'AMC, des impacts de la médecine personnalisée sur la pratique médicale.

L'AMQ a fait valoir les nombreux enjeux reliés au développement fulgurant de la génomique et de la médecine personnalisée. Comment pourrions-nous assurer la couverture publique des examens et des traitements qui seront bientôt disponibles? Quels sont les critères que

nous utiliserons pour évaluer le rapport coût-efficacité de ces tests et de ces examens? Qu'en sera-t-il de l'assurabilité des personnes vs les facteurs de risques qui seront maintenant connus? Quelles sont les implications, pour le patient, d'être identifié comme ayant des prédispositions à certaines conditions médicales? Voilà autant d'enjeux organisationnels et éthiques qui doivent inciter la profession médicale à se pencher sur cette question.

Le statut du fœtus

Au fédéral, on se rappellera l'intervention du député Stephen Woodworth qui demandait à ce qu'un comité de la Chambre des Communes se penche sur la définition de l'être humain décrite dans l'article 223 (1) du Code criminel. Si ces travaux venaient à reconnaître un statut juridique au fœtus, les modifications législatives pourraient rouvrir la porte à toutes demandes ou poursuites invoquant la recriminalisation de l'avortement mais aussi de certaines formes de contraception.

Le véritable enjeu est le droit des femmes à des services médicaux d'interruption volontaire de grossesse. La profession médicale doit donc s'assurer que la femme enceinte conserve son droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne au sens de la Charte canadienne des droits et libertés. Il est ainsi primordial que les femmes enceintes qui désirent interrompre leur grossesse et les médecins qui les aident, puissent le faire dans des conditions sécuritaires et ne soient pas criminalisés.

Sous l'impulsion de la délégation du Québec, l'AMC s'est donc déclarée en faveur du maintien de l'article 223 (1) du Code criminel, qui stipule qu'un enfant « devient un être humain au sens de cette présente loi lorsqu'il est complètement sorti, vivant, du sein de sa mère(...) ».

La pénurie de médicaments

Le Canada a vécu récemment des épisodes de pénuries de médicaments dues notamment à des problèmes au niveau de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique. La situation a permis de prendre conscience de notre vulnérabilité face à la dépendance d'un fournisseur unique.

À la suite du dépôt d'une motion de l'AMQ, l'AMC réclamera la modernisation de la Loi fédérale sur les aliments et drogues en ce qui concerne les processus de fabrication et de distribution des médicaments. De plus, elle recommande la création d'une unité de surveillance chargée d'assurer une vigie internationale et nationale sur les ruptures de production des médicaments.

Enfin, elle demande la mise en place d'un cadre législatif obligeant les entreprises pharmaceutiques à donner un préavis pour tout arrêt de production et pour toute perturbation prévue dans l'approvisionnement en médicaments.

Avec une délégation dynamique et enthousiaste, l'AMQ a encore démontré qu'elle était en mesure d'agir efficacement comme porte-parole des médecins québécois sur la scène canadienne.

Ruth Vander Stelt, M.D.,
Présidente

Pour lire davantage sur la représentation de la délégation du Québec et les autres motions présentées par l'AMQ, allez au www.amq.ca

AMQ
Médecins
EN ACTION

**PROGRAMME DE
LEADERSHIP PMI**

Par des médecins, pour des médecins.
Leadership inspiré. Résultats tangibles.

Montréal :
30 octobre au 4 novembre 2012
Groupe complet
Nouvelle cohorte en cours

Québec :
19 au 24 février 2013



Laissez-vous inspirer au www.amq.ca/pmi
ou contactez-nous pour en apprendre davantage
Courriel : info@amq.ca